

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 21 mars 1951.

N° 633/Agri.Chasse

OBJET:

Renseignements chasse.



Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre n°52/1301/Agri/Chasse du 8 mars 1951,

j'ai l'honneur de vous faire parvenir les renseignements suivants:

1° Nombre de permis de port d'armes délivrés:

- a) aux non indigènes : 87
- b) aux indigènes : néant.

2° Nombre d'autorisations individuelles de chasse délivrées
aux indigènes : néant.

L'Administrateur Chef de Territoire,
p.o. Le Comptable Territorial, A. STRIJBOS,

A Monsieur le Chef du Service
de l'Agriculture et de la Colonisation
à USUMBURA.